

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
S.I.V.O.S des TROIS CORNETS

Siège : 375 route de la mairie - Saint Ouen des Champs - 27680 LE PERREY

☎ : 02.32.42.45.20

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2022

N° 2022/026

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES
Accès au grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles

Le Président de SIVOS des Trois Cornets,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles pour l'année 2022 est fixé comme suit :

| Agent/Situation d'origine | Rang | Date d'effet |
|---|------|--------------|
| Mme DUPARC Magali , agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles Echelon : 10 par ancienneté | 1 | 01/06/ 2022 |

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Le Perrey, le 30 mai 2022

Le Président,



Henri DESANAUX